

HÔTEL DE VILLE

Direction Générale des Services
N° tél. : 01.69.49.76.31.
N/Réf. : NDA/MR/ICM

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Préfecture
le 17/5/2010 et de la publication
le 18/5/2010
Le Maire



Arrêté n° 2010/210
(Série A)

OBJET : Abrogation de la délégation de signature accordée à Monsieur Jean-Jacques MENGONI.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU l'arrêté n° 2008/126, série A, du 17 mars 2008 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Jacques MENGONI, Adjoint au Maire,

CONSIDERANT le décès de Monsieur Jean-Jacques MENGONI survenu le 19 avril 2010,

ARRETE

Article 1^{er} : l'Arrêté n°2008/126, série A, du 17 mars 2008 est abrogé.

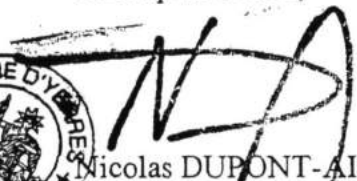
Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,

Fait à Yerres, le 10 mai 2010.

Le Député-Maire,




Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

